

Commune de Châtelaudren-Plouagat

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 2019

L'an deux mil dix -neuf, le vingt-huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont rassemblés à la Salle de la Mairie de Châtelaudren sous la présidence de Monsieur Olivier BOISSIERE

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, ODIC Monique, MOTTAIS Danièle, SILVANT Naïs , SOLO Patrick, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle, LARRIVEN Yves, LE PILLOUER Jean-Michel, MEVEL-RAULT Sylvie, BIENVENU Yves, BEROT Patrice, JOUAN Anne-Marie ,Renée BERNARD, Sophie LE DU-Jean-Yves LE HIR

Absents : Delfim Da Silva Oliveira – Jean Michel Hervé – Daniel Turban-
Martialle Tessier- Xavier Hochet-Marie Christine Philippe- C Feuvrier-

Absents excusés : Patrick Martin-Nicole Boudet-Nathalie Thoraval-Paul Kervarec-Patrick Marcellini- Yvon Le Cuziat-Michel Crolais-Yves BRAULT

Procurations non recevables : M Crolais donne procuration à Xavier Hochet qui est absent

Procurations :

Patrick Martin donne procuration à Olivier Boissière

Nicole BOUDET donne procuration à Patrice BEROT

Nathalie Thoraval donne procuration à Sylvie Mével Rault

Patrick Marcellini donne procuration à Jean- Yves Le Hir

Yves Brault donne procuration à Jean Paul Le Vaillant –

Paul Kervarec Donne procuration à Yves Bienvenu

Secrétaire de Séance : Naïs Silvant

N°108 - 06/2019 Achat véhicule occasion pour transport repas à l' école de Chatelaudren

- M Berot propose le choix entre deux véhicules pour le portage des repas à l'école de Châtelaudren.
- **1- Peugeot Partner 2016**
- 14 500 KM / garantie 1 an
- 11 000 € + 340 € frais de mise en circulation
- Garage Corrio Plouagat

- **2- Renault Kangoo 2016**
- 24 500 KM / garantie 1 an
- 11 980 € + frais de mise en circulation

- Garage Le Vaillant Châtelaudren
- (Bodemer Renault St Brieuc)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du choix du véhicule d'occasion Peugeot Partner-année 2016 auprès du garage M Corrio de Plouagat, véhicule qui servira principalement au transport des repas à l'école de la commune déléguée de Châtelaudren.

Cette dépense est payée en section d'investissement- article 2182

- **N° 109-06/2019-Restaurant scolaire : achat sauteuse**

	Le détail	Le prix
Caillarec Quimper solution 1	Marque Capic Basculement manuel cuve de 100 litres Chauffage gaz rampe inox Allumage électrique	8454 € TTC
Caillarec Quimper solution 2	Marque Capic Basculement par vérin électrique 230 volts	8082 € TTC
IGC 22 Trégueux	1 ^{er} modèle marque delrue capacité cuve 60 litres	8037.99 € TTC
	2 ^{eme} modèle Marque Charvet Capacité non indiquée	9041.61 € TTC

Le conseil municipal est invité à délibérer pour

Autoriser le Maire à signer le devis et engager la dépense qui sera payée en section d'investissement à l'article 2188

Cimetière

-Affectation du produit des concessions

Le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi des concessions de cimetières.

Compte tenu de cette liberté d'affectation de la recette par la commune, le comptable public doit s'assurer avant de procéder à tout règlement au profit du CCAS qu'il dispose d'une délibération arrêtant les modalités de répartition du capital versé en application de l'article L 2223-15 du CGCT entre d'une part le budget de la commune et d'autre part celui du CCAS

Une délibération qui déciderait d'attribuer la totalité du produit au seul budget communal est tout à fait légale

Pour les droits de concessions dans les cimetières, la part de la recette versée au CCAS ne transite pas par le budget de la commune.

Le Maire propose de verser 1/3 du produit des concessions au CCAS-article 7031 et 2/3 du produit au budget

commune-article 70311.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

Décider ou ne pas décider le versement de 1/3 au budget CCAS et 2/3 au BP de la commune dans le respect des règles précitées.

-Clôture cimetière : autoriser Maire à signer la déclaration de travaux

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à signer une DT nécessaire pour la réfection de la clôture en fond de cimetière

Bâtiments communaux- Gendarmerie-

➤ Autorisation signature bail avec la DDFP

La commune de Châtelaudren met à disposition de la Gendarmerie un ensemble immobilier construit en 1974 comprenant 178 m² de locaux de service ; 64 m² de locaux techniques et 6 appartements soit une surface utile totale de la caserne de 705 m².

Le bail est renouvelé pour une durée de 9 années à compter du 01/01/2019 pour se terminer le 31 décembre 2027.

La location est acceptée moyennant un loyer annuel de 36 747 € à compter du 01/01/2019

Le conseil municipal, est invité à délibérer pour :

Approuver le bail administratif à passer avec l'Etat représenté par le Directeur des finances publiques des Côtes d'Armor, à compter du 01/01/2019 selon les conditions inscrites dans le bail et notamment pour un montant de loyer annuel de 36 747 € au 01/01/2019 révisable selon les conditions décrites dans le bail.

Autoriser le Maire à signer le renouvellement du bail pour la location des immeubles cadastrés A 898 -969-970 pour 651 M² au 8 rue des écoles de la commune déléguée de Châtelaudren.

D'habiliter le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

D'indiquer que cette délibération sera transmise au Commandant du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

➤ Changement du portail de la gendarmerie

entreprises	Le détail de l'offre	Prix TTC
Les clôtures de la baie Yffiniac	Marque Faac Digicode Récepteur depuis le téléphone mobile	5620.80 €
Ouest automatisé Pontivy	Marque Faac Digicode Récepteur par clé mobile téléphone portable	7460.40 €
Thomas Paysagiste Plouagat	Marque Nice Hopp 1 digicode	3990 €

	Fourniture de 14 télécommandes	
--	--------------------------------	--

Le conseil municipal est invité à délibérer pour

Désigner l'entreprise qui présente l'offre la plus avantageuse

Autoriser le Maire à signer le devis

Engager la dépense qui sera payée en section d'investissement sur l'article 2135 (sachant que l'on ne récupère pas le FCTVA sur cette dépense)

Local Section hand ball signature convention occupation du local anciennement bibliothèque

Jeux sur domaine public : école de Chatelaudren

Logiciel accueil périscolaire

Matériel restaurant scolaire

Mobilier restaurant scolaire Chatelaudren

Mobilier dortoir de Chatelaudren

- voir pages sur note annexe préparée par M Bérot(grand merci)

Ecoles –tarif garderie reprise de la délibération

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 83 de la séance du conseil municipal du mois de mai dernier. Cette délibération, doit être de nouveau reprise pour que les tarifs soient indiqués à la demi-heure et non plus à l'heure

N°83-05/2019 : GARDERIE : TARIFICATION RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire soumet la tarification qui sera appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2019 dans les garderies de la Commune nouvelle

Tarifs garderie 2018/2019				
tarifs horaires (facturé 1/2H) goûter compris	Tarifs 2018 / 2019			
	Châtelaudren		Plouagat	
	commune	hors commune	commune	hors commune
QF = < 559	0,77 € / h	0,88 € / h	1,00 € / h	1,60 € / h
559 > QF <= 1060	1,47 € / h	1,63 € / h	1,60 € / h	3,00 € / h
1060 > QF <= 1323	1,78 € / h	1,95 € / h	1,80 € / h	3,60 € / h
QF => 1323	2,06 € / h	2,25 € / h	2,00 € / h	4,20 € / h
dépassement horaires	10,0 € / h	10,0 € / h	12,0 € / h	12,0 € / h
forfait	1-2-3-4 jours			
facturation à la 1/2 h toute 1/2 h commencée est due				
Tarifs garderie 2019 / 2020				
	Châtelaudren-Plouagat		Hors commune	

QF = < 575	0,80 € / h (CAF)		1	
575 > QF <= 1060	1,55		2	
1060 > QF <= 1323	1,85		2,5	
QF = > 1323	2,1		3	
dépassement horaires	11		11	

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, A L'UNANIMITE valide cette proposition.

Reprise de la délibération : GARDERIE : TARIFICATION RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Considérant qu'il convient de rapporter la délibération N° 83

Monsieur le Maire soumet la tarification qui sera appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2019 dans les garderies de la Commune nouvelle

Tarifs garderie 2019 / 2020		
	Prix de la 1/2h enfants Châtelaudren-Plouagat	Prix de la 1/2h enfants Hors commune
QF = < 575	0,40	0,50
575 > QF <= 1060	0,78	1,00
1060 > QF <= 1323	0,93	1,25
QF = > 1323	1,05	1,50
dépassement horaires	5,50	5,50

Le Conseil Municipal, et invité à délibérer pour valider cette demande émanant du Trésor Public.

Nouvelles inscriptions écoles de Châtelaudren et Plouagat

Le Maire dit que l'article L212-7 du Code de l'éducation de la loi du 13 août 2004 dispose que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du conseil municipal.

La fusion de nos deux communes, au 01/01/2019, entraîne l'application de cette règle.

Cette sectorisation, qui s'appuie sur l'implantation géographique des écoles de Châtelaudren et de Plouagat ainsi que sur leur capacité d'accueil, a pour objectifs la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école.

Pour répondre à ces objectifs, le maire propose après avis favorable de la commission scolaire qui s'est réunie le 19 juin 2019. de définir les conditions d'inscription

Inscriptions nouvelles à l'école de Châtelaudren

- Les enfants résidant dans la commune historique de Châtelaudren
- Les enfants inscrits à la filière bilingue quel que soit leur commune de résidence

Pour les enfants résidant dans la commune historique de Plouagat :

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Châtelaudren
- sureffectif sur l'école de Plouagat avec accord des parents
- par mesure dérogatoire et en fonction des effectifs après l'envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Châtelaudren pour les cas suivants :
 - raison professionnelle des parents
 - garde d'enfant (AM ou grands-parents résidents sur la commune de Châtelaudren ou dans la périphérie immédiate)
 - problème de mobilité (ex : pas de moyen transport)
 - problème d'intégration à l'école de Plouagat

Pour les enfants résidant dans les communes de St Jean Kerdaniel et Bringolo:

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Châtelaudren
- par mesure dérogatoire après envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Châtelaudren (en fonction des effectifs)
- problème d'intégration à l'école de Plouagat

Inscriptions nouvelles à l'école de Plouagat

- Les enfants résidant dans la commune historique de Plouagat

Pour les enfants résidant dans la commune historique de Châtelaudren :

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Plouagat
- sureffectif sur l'école de Châtelaudren avec accord des parents
- mesure dérogatoire et en fonction des effectifs après l'envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Plouagat pour les cas suivants :
 - raison professionnelle des parents
 - garde d'enfant (AM ou grands-parents résidents sur la commune de Plouagat.
 - problème d'intégration à l'école de Châtelaudren

Pour les enfants résidant sur les communes de St Jean Kerdaniel et Bringolo :

- par convention avec les communes

- problème d'intégration à l'école de Châtelaudren

Le conseil municipal, est invité à délibérer pour :

ACCEPTER les conditions d'inscription dans chacune des écoles

Investissement 2019

Remise en état calvaire Rue Pasteur

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la restauration du calvaire :

entreprises	Le détail	Le prix
ART Plélo	Le nettoyage du monument, le traitement des parements et des 3 plaques gravées des travaux de maçonnerie, de serrurerie, la croix, mise en peinture des éléments acier sur le monument	Devis global TTC 18 699.34 € Pour la partie sablage de la croix et éléments métalliques , l'entreprise travaille avec Métafer
Trégor Bâti Pierre Plounérin	Partie maçonnerie du calvaire	TTC 4298.40 €

Metafer Plaintel	Partie traitement métallique	TTC 9843.12 €
		TOTAL : 14 141.52 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

Retenir la proposition la plus avantageuse

Autoriser le Maire à engager ces travaux qui seront payés sur l'article 2...de la section investissement

Solliciter une subvention auprès de Croix et Calvaires

Rambarde étang

Le Maire présente les devis reçus pour le garde-corps d'une longueur de 71 mètres au bord de l'étang de Châtelaudren.

entreprises	Le détail	Le prix
Eiffage Yffiniac	Partie sous le garde-corps Fourniture de bordure en granit	TTC 4852.80 € TTC Ce montant est à ajouter au montant du devis retenu
Serrurerie Ferronnerie Lopin Serge Lanvollon	Garde-corps identique identique à celui existant L'ensemble sablé, matallisé et thermolaqué de la couleur de votre choix	TTC 25 972.61 €
Sté Métalithe Plerneuf	Finition peinture thermolaquée couleur noir mat RAL 9011	TTC 21 435.59 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour

Retenir la proposition la plus favorable

Autoriser le Maire à signer le devis et engager la dépense qui sera payée sur l'article 21... de la section d'investissement

Voirie 2019

Autorisation signature acte engagement après CAO

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une convention d'un groupement de commande passée avec Leff Armor Communauté La commission d'examen des offres a retenu la proposition de l'entreprise qui a fait l'offre la plus avantageuse.

	Estimation HT	Eurovia HT	Colas HT
Trottoirs rue de Quintin	11280	11 384.00	9541.85
Trottoirs rue de Quintin variante béton	26280	24 719.00	20191.85
Trottoirs rue de Quintin	35280	31 919.00	28312.85

Variante granit			
Trottoirs rue de Kernabat	6194.00	6565.00	5631.91
Cour du Presbytère	5850.00	6481.00	6101.50
Îlot giratoire de la gare	1554.00	2065.00	1473.45
Trottoirs rue des promenades	14 932.00	13 461.55	12 644.26
Rue des amoureux	13 670.00	14 134.25	14 143.61
Accès côte aux goupils	3196.00	3608.25	3600.80
VC 6 et VC 53 entre Bel air et Kerantout	42180.00	46 978.50	43 657.03
CR entre la vc 6 et la vc 17	20420.00	22190.50	20 558.87
CR de Runandol	4542.00	4949.50	4 300.93
Rue de Quinquis	14036.00	14 520.00	12 960.27
CR entre RD 7 et la VC 18 à Kerny	16080.00	15 726.00	13 617.86
CR impasse de Kerny	6520.00	7205.00	6 631.88
Total HT	160 454.00	169 268.55	154 074.22

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

-Valider le choix de la commission d'examen des offres

-Autoriser le maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Colas et d'engager la dépense en section d'investissement sur l'article 2315 opération 111 pour un montant de **184 889.03 € TTC**

OU

Variante proposée 1

Trottoirs variante béton + 20 191.85 € nouveau montant du marché TTC 197 660.03 € TTC

OU variante proposée 2

Trottoirs variante granit + 28 312.85 € nouveau montant du marché TTC 207 410.03 € TTC

Voirie-Quartier latin-joints ciment- pavés

entreprises	Le détail	Le prix
Eiffage Yffiniac	Prix au m ² HT : 33.20 Signalisation : HT 400 Surface 655 m ² Réalisation 350 kg/m ² fibré y compris lavage	TTC 26 800.00 €
Colas	Prix au m ² HT : 30.50 Aucune précision ni sur la réalisation ni sur la signalisation durant les travaux Surface : 680 m ²	TTC 24 800.00 €
Aspo Servon sur Vilaine	Prix au m ² HT : 26.50 Signalisation HT : 280 €	TTC 21 000.00 € Surface réalisée par Yannick

	Enlèvement joints en sable et évacuation sur un dépôt de la commune Réalisation joint au mortier dosé ciment à 350 kg/m3 Surface : 650 m²	c'est ok
--	---	----------

Le conseil municipal est invité à délibérer pour

Retenir l'entreprise faisant l'offre économiquement la plus avantageuse

Autoriser le Maire à signer le devis

Cette dépense sera payée en section d'investissement sur l'article 2151..

Jeux sur domaine public-

Achat gravillons conformes à la norme aires de jeux

entreprises	Le détail	Le prix
Lafarge Radenac-56-	Prix de la tonne franco : 52.80 €	
Carrière de Tressignaux	Prix de la tonne franco HT : 39.56 TGAP en sus à 0.20 €/T Prix hors transport	
CESA Montoir de Bretagne	Prix de la Tonne franco HT: 39.50	Le TGAP est intégré dans le prix Coût pour 150 Tonnes livrés 7110 EUROS
Carrière Rault	Prix de la Tonne franco HT :42.00	

Achat traverses en Chêne pour les aires de jeux

entreprises	Le détail	Le prix
Hortalis Pabu	Traverse chêne L 260 Nombre 31 Franco de port	TTC 1041.60 €
Hortibreiz Caudan	Traverse chêne L 260 Nombre 31 Port 96 € HT	TTC 1135.97 €
Kabelis Plouigneau	Traverse chêne L 200 Nombre 40 Franco port	TTC 1050.48 €

Pose filets pare ballons

<u>entreprises</u>	<u>Le détail fourniture et pose</u>	<u>Le prix</u>
<u>Thomas Plouagat</u>	<u>Hauteur 4m partie haute en filet</u> <u>Cables acier-maille 145</u> <u>Partie basse grillage simple</u> <u>torsion hauteur 2 m poteaux</u> <u>scellés au béton</u> <u>25 m linéaire</u>	<u>3900 € TTC</u>
<u>Lorquillous Plouagat</u>	<u>Hauteur 4 m filet</u> <u>Maille 145 câbles acier</u> <u>Partie basse grillage simple</u> <u>torsion 2 m de hauteur</u> <u>25 m linéaire</u>	<u>5040 € TTC</u>

Terrain de football de Châtelaudren-pose main courante

<u>entreprises</u>	<u>Le détail 180 m linéaire</u>	<u>Le prix</u>
<u>Thomas Plouagat</u>	<u>Pour 380 m linéaire fourniture et</u> <u>pose main courante galva</u> <u>Ecart poteaux 2.50 m</u> <u>Hauteur hors sol 1.10 m</u> <u>Système passage coulissant de</u> <u>3m</u>	<u>12 420 € TTC</u>
<u>Lorquillous</u>	<u>Pour 380 m linéaire fourniture et</u> <u>pose main courante avec deux</u> <u>passages coulissants 1 m linéaire</u> <u>+ 2 fois 3 m</u> <u>Ecart entre poteaux 3 m</u>	<u>15 504 € TTC</u>
<u>Nerual Cossé le Vivien</u>	<u>Pour 386 m linéaire pose et</u> <u>fourniture</u> <u>Entrée joueur 1 m</u> <u>Entrée tondeuse 3 m</u> <u>Poteaux tous les 3 m</u> <u>H = 1.10 m</u>	<u>15 067.20 € TTC</u>

Cimetière - Achat cavurnes

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir des cavurnes pour le cimetière de Plouagat.

<u>entreprises</u>	<u>Le détail</u>	<u>Le prix</u>
Groupe Périn Bégar	Quantité 12 Transport non compris Palette Perin Industrie 66.75 € HT	TTC 1476.16 €
Point P. Pierneuf	Quantité 12 Transport non compris	TTC 2013.12 €

--	--	--

Le conseil municipal est invité à délibérer pour retenir la meilleure proposition
Autoriser le Maire à signer le devis et engager la dépense à l'article 6068 de la section de fonctionnement

Chapelle Notre Dame du Tertre Pose de gouttières en cuivre- à finaliser

entreprises	Le détail	Le Prix
<u>Eric Le Méhauté La nrodec</u>	<u>Dépose ardoise rustique, pose gouttière demi ronde en cuivre 24 ml</u> <u>Descente gouttière cuivre 12 ml</u>	<u>6308.40 € TTC</u>
<u>Erwan Ropers Pontrioux</u>	<u>Gouttière de 26 ml</u> <u>16.5 ml de tuyau de descente</u>	<u>7025.15 € TTC</u>
<u>Davy Plérin</u>	<u>Non reçu</u>	
<u>Sérandour ST Pever</u>	<u>Gouttière de 25 ml</u> <u>Descente gouttière cuivre 11 ml</u>	<u>9506.40 € TTC</u>

Eclairage public :

Parking salle communale et gymnase de Plouagat- la grand rue et rue de ST Brieuç-

Le Maire présente le descriptif de la rénovation de l'éclairage public à savoir :

Confection de 20 ml de tranchée seule avec sablage-grillage avertisseur remblai-réfection entre les foyers 35 et 36 afin de permettre au foyer 36 de fonctionner avec l'éclairage public.

Matériel d'éclairage

Fournitures et pose de 7 mâts en acier de 6 m de hauteur de couleur à définir avec lanternes équipées de source led repère 37-38-39-40-54-55-56- éclairage avec commande double gymnase/salle des fêtes

Fourniture et pose de 3 mâts en acier de 4 m de hauteur - ral 4002-avec lanternes équipées de sources Led repère 10-11-36 modèle idem aux lanternes posées au pignon de la fleuriste

Fourniture et pose de 30 lanternes de sources Led à poser sur les mâts existants ou façades

Fourniture et pose de 30 lanternes équipées de sources Led à poser sur les façades des salles des fetes et gymnase modèle à définir

Dépose des lanternes vétustes

Montant de la dépense pour le SDE : 61 000 € HT

Montant de la participation pour la commune : 36 600 €

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer pour :

Approuver le projet d'éclairage public du parking de la salle commune et du gymnase, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **61 000,00 € HT** (*coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

DM à prévoir

Dépenses imprévues - 13 500 €

20415 + 13 500 €

Boisement périmètre de protection captage eau potable

Le Maire propose de signer une convention avec le conseil départemental dans le périmètre de protection du captage de Kermilin/St Jude sur la commune nouvelle dans le cadre des boisements compensateurs liés aux projets routiers départementaux.

Le coût s'élève à 16 000 € TTC pour le département 22 qui comprend le coût des travaux de boisement (préparation du sol, plantation et protection des plants et l'entretien pendant les 3 premières années.

Travaux de boisement 2020 sur une surface totale de 2 ha 87 a

Parcelles cadastrales 1134 pour 64 a 93 ca—parcelle 891 pour 88 a 35 ca—parcelle 882 pour 63 a et parcelle 1099 pour 71 ares

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental 22 représenté par son Président.

Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Sylva expertise de Rostrenen pour un montant de 2514.12 € TTC .

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est invité à délibérer pour renoncer au droit de préemption pour les biens suivants :

Pré barrou section A 0355 surface 158 m² (ancien cabinet dentaire)

Rue de la villeneuve B 2262 terrain de 1237 m²

Kerny section A 1453-1452 surface 747 m² terrain

Pré de la mi route section B 2288 surface terrain 703 m² terrain Quéro

Côte des épinettes section C 2299-2301 surface terrain 967 M² +1113 M²

6 impasse des balaniers parcelle bâtie B 1149 et 1150 surface 1073 m²

10 impasse les balaniers parcelle bâtie B 1145-1146-1374 surface 2598 M²

Droit de préférence

Lande du gerbe surface 1 ha 83 a 57 ca au prix de 1000 €

Leff Armor Communauté : mars 2020- fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire

Madame/Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la composition du Conseil communautaire de Leff Armor sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. A compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, elle pourrait ainsi être fixée :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de Leff Armor doivent approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes au plus tard le 31 août 2019.

L'accord local sera adopté si les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, se prononcent en sa faveur.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 50 le nombre de sièges du Conseil communautaire de Leff Armor, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT, comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
PLOUHA	4 484	7
CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT	3 844	6
PLELO	3 332	5
POMMERIT-LE-VICOMTE	1 761	3
LANVOLLON	1 764	3

GOUDELIN	1 757	3
PLEGUIEN	1 323	2
LANRODEC	1 314	2
PLOUVARA	1 148	1
BOQUEHO	1 081	1
PLERNEUF	1 046	1
MERZER	968	1
TREGOMEUR	941	1
PLUDUAL	732	1
TRESSIGNAUX	677	1
SAINT-JEAN-KERDANIEL	631	1
TREGUIDEL	616	1
GOMMENECH	553	1
LANNEBERT	449	1
BRINGOLO	463	1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	428	1
COHINIAC	365	1
SAINT-PEVER	415	1
FAUJET	395	1
TREMEVEN	338	1
TREVEREC	219	1
SAINT-FIACRE	214	1
TOTAL DES SIEGES REPARTIS		50

Au plus tard au 31 octobre 2019, le Préfet fixera par arrêté préfectoral la composition du Conseil communautaire, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale dite « de droit commun ».

Madame/Monsieur le Maire indique qu'il a été envisagé de conclure un accord local, fixant à 57 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés dans l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
-------------------------	--------------------------------	--

membres	(*ordre décroissant de population)	
PLOUHA	4 484	7
CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT	3 844	6
PLELO	3 332	5
POMMERIT-LE-VICOMTE	1 761	3
LANVOLLON	1 764	3
GOUDELIN	1 757	3
PLEGUIEN	1 323	2
LANRODEC	1 314	2
PLOUVARA	1 148	2
BOQUEHO	1 081	2
PLERNEUF	1 046	2
MERZER	968	2
TREGOMEUR	941	2
PLUDUAL	732	2
TRESSIGNAUX	677	2
SAINT-JEAN-KERDANIEL	631	1
TREGUIDEL	616	1
GOMMENECH	553	1
LANNEBERT	449	1
BRINGOLO	463	1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	428	1
COHINIAC	365	1
SAINT-PEVER	415	1
FAOUE	395	1
TREMEVEN	338	1
TREVEREC	219	1
SAINT-FIACRE	214	1
TOTAL DES SIEGES REPARTIS		57

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/11/2016 fixant la composition du conseil communautaire de Leff Armor communauté,

Le Conseil, est invité à délibérer pour

Par.....voix pour,voix contre, et.....abstentions

***Décider** d'une répartition des sièges du Conseil communautaire de Leff Armor communauté selon l'accord local exposé ci-dessus, soit 57 sièges,*

OU

***Décider** d'une répartition des sièges du Conseil communautaire de Leff Armor communauté selon les règles de droit commun, soit 50 sièges,*

Autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention avec le LAC pour l'optimisation des bases fiscales-Clé de répartition du coût de cette étude

Autorisation signature convention

Suite à la présentation en bureau communautaire du 11 Juin 2019 par le Bureau d'EtudesECOFINANCE, d'une action optimisation des bases fiscales à l'échelle du territoire de Leff Armor/

Je vous propose de confirmer notre engagement dans cette démarche.

Une action collective (communes et intercommunalité) permettrait en effet de travailler sur l'optimisation des valeurs locatives dans un objectif équité fiscale et d'optimisation des recettes fiscales pour les communes

d'une part et pour la Communauté de communes, d'autre part La perspective de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) en 2023, nous conduit à proposer cette action dès cette année afin de bénéficier des effets positifs attendus.

La proposition de prestation est la suivante :

® Mise à disposition des communes, d'une application permettant de générer des propositions évolution et de mises à jour des valeurs locatives

à soumettre aux Commissions Communales des Impôts Directs (CC!D).

Cette application représente un coût de 8 700 €HT, qui serait pris en charge par Leff Armor communauté.

• Formation des élus municipaux et du personnel communal : 6 000 € pour 3 Jours de formation et d'accompagnement (2 groupes).

Le coût de cette prestation serait réparti à part égale entre les 26 communes (Plouha étant doré et déjà directement engagé dans la démarche).

Le Bureau études précise que la part relative à la formation peut être prise en charge par le Droit individuel à la Formation des élus (DIF).

Dans l'attente d'une formalisation en Conseil communautaire (1er Octobre 2019), au cours duquel ces modalités financières seraient confirmées, il est primordial que vous puissiez valider votre adhésion à cette démarche pour le 12 juillet 2019.

Cette adhésion suppose l'implication des Maires et/ou adjoints et des secrétaires généraux ou collaborateurs sur 2 Journées de formation et d'accompagnement sur les 4 derniers mois de l'année et pour la transmission des documents (Cf. pages 38 & 39 de la présentation jointe).

Construction d'une maison de santé- avenant 1 du lot 2 gros œuvre

Le Maire informe l'assemblée que l'étude de sol préconisait un terrassement fouille de 25 cm alors que l'architecte et le bureau étude structure préconisent un terrassement fouille à - 40 cm

Au final compte tenu du terrassement à - 40 cm suite d'un sol non satisfaisant, 10,215 m3 de béton supplémentaire pour semelles sont nécessaires, ce qui engendre une plus-value de TTC 3714.18 €.

Lot 2- Gros œuvre-

Entreprise Raulo construction à Loudéac

Marché de base : 76 915.68 € TTC

Avenant n°1 3 714.18 € TTC

Nouveau montant du marché TTC 80 629.86 € TTC

Variation globale du marché : +4.83 % sur le HT

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

Accepter cet avenant

Autoriser le Maire à signer cet avenant et engager le montant de l'avenant en section d'investissement- opération 136

Paiement paifip- Convention avec la DGFIP-

Voir en annexe

Convention à signer avec le Trésor public

Budget annexe camping

Création d'une régie pour encaissement des recettes camping

Ancien local bibliothèque commune déléguée de Plouagat

Convention occupation par l'Amicale laïque section hand ball

Location prix actuel : 500 €/ an

- Achat tondeuse

- Le Maire dit que la tondeuse de marque Grillo achetée le 7 mai 2014 au prix de 33000 € TTC .
- La réparation pour le changement de la pompe à injection s'élève à 4000 €
- Le Maire propose donc de remplacer cette tondeuse :
-

entreprises	Le détail	Le prix	reprise
Espace Emeraude Plouisy	Marque Iseki SF 235 coupe 1.52 m	TTC 28800 3 révisions offertes	Ancienne grillo TTC 6500 €
Ouest motoculture Ploufragan	Marque Iseki SF 235	TTC 29640 €	Prix net de TVA 6000 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

Autoriser la cession de la tondeuse Grillo au prix de 6500 €

Demander au Maire de passer les écritures comptables de sortie d'actif de la tondeuse Grillo :

Recettes de fonctionnement -Article 775 titre de 6500 €

Dépenses de fonctionnement- Article 675 chapitre 042- 33000 €

Recettes de fonctionnement -Article 776- chapitre 042 – 26 500 €

Dépenses investissement – article 192-chapitre 040 – 26 500 €

Recette d'investissement article 2158.. chapitre 040 -33 000 €

Autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise faisant l'offre la plus avantageuse

Passer l'engagement comptable sur l'article 2158.. pour un montant de TTC 28800 €

Marché du lundi commune déléguée de Châtelaudren- Animation durant l'été-

Le Maire propose de continuer l'animation du marché le lundi durant la période estivale

Pour cela il propose de confier l'animation d'une part, à War dro natur, il s'agit d'une animation et ateliers nature avec 5 animations, le coût est de 750 €

D'autre part, de confier une animation de scènes de vie dans la Bretagne du 13^{ème} siècle avec 5 membres de l'association La Mesnie du Goelo, le coût de 5 demi-journées (5 lundis) est de 750 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser ces animations les 5 lundis de la période estivale et autoriser le Maire à signer les devis avec les associations précitées

Cette dépense sera payée en section de fonctionnement -

Autorisation du Maire à signer des conventions avec les communes de ST Jean Kerdaniel et Bringolo pour l'achat de Clés USB

- Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un accord de principe a été trouvé entre les communes de Bringolo et de Saint-Jean-Kerdaniel pour que chacune d'entre elle participe financièrement, au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires de Plouagat, à l'achat des clés USB offertes à chaque élève de classe de CM2 en fin d'année scolaire.
-
- A ce titre, le Maire propose donc de signer une convention financière avec chaque commune stipulant une participation pour l'achat d'une clé USB par élève d'un montant de 9.85 €.
- Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à signer les conventions avec les communes de Bringolo et de Saint-Jean-Kerdaniel dans ce sens.
-
- Pour information, les effectifs de CM2 des deux écoles pour l'année scolaire 2018/2019 sont de 3.. élèves pour Bringolo et de .4 . élèves pour Saint-Jean-Kerdaniel.

Autorisation signature convention avec le SMITOM Launay Lantic pour :

- 1- Les conditions d'installation
- 2- Convention pour le groupement de commandes
- 3- Désignation d'un élu à la CEA